

DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 29 juin 2021

L'an deux mille-vingt-un, le 29 juin à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 23 juin 2021.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 33**

**Nombre de pouvoirs : 5**

**Nombre de votants : 38**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. VANECCLOO Serge, Mme VILLE Augustine, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

***Absents excusés :***

M. BAUDRY José, procuration à M. DUYCK  
M. BOONAERT Jean-Philippe, arrivée au point n°5  
Mme DERONNE Véronique, procuration à M. MAHIEU  
Mme GRAMMONT Agnès,  
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. FICHEUX  
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS  
M. RAVET Pierre-Luc,  
M. SÉRÉ Soarey, arrivée au point n°5  
M. THOREZ Jean-Claude, procuration à Mme HERDIN

***Secrétaire de séance :*** M. DUYCK Joël

## Délibération n°2021D103 - Remplacement de Madame Catherine BAUDRY par Madame Augustine VILLE en tant qu'élue CCFL représentant la commune d'Estaires.

*Monsieur le Président expose :*

Suite à la démission de Madame Catherine BAUDRY de son mandat de conseiller communautaire, conformément à son courrier, Monsieur le Président explique qu'il convient de pourvoir à son remplacement pour que le Conseil communautaire soit de nouveau au complet.

Conformément à l'article L.273-10 du code électoral, « Lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu ».

Madame Audrey BOUQUET, suivante de la liste, ne souhaitant pas siéger, conformément au courrier reçu, c'est donc Madame Augustine VILLE, laquelle a accepté, qui remplace Madame Catherine BAUDRY.

Il est proposé de prendre acte de :

- L'installation de Madame Augustine VILLE afin de remplacer Madame Catherine BAUDRY en tant que conseillère communautaire, et au sein des commissions :
  - Culture,
  - Environnement, transition écologique et aménagement du territoire,
  - Tourisme, voies douces, base nautique et port Flandre Lys,
  - Voirie, bâtiments, gens du voyage et chenil intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
**Jacques HURLUS**

